



Département du VAL D'OISE
Arrondissement de SARCELLES

SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLÉES DU CROULT ET DU PETIT ROSNE

BUREAU SYNDICAL DU LUNDI 22 JUIN 2026 À 09H30

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Présent (e.s) :

Benoît JIMENEZ - Président ; Maurice MAQUIN - Vice-Président ; Christiane AKNOUCHE - Vice-Présidente ; Tony FIDAN - Vice-Président ; Cathy CAUCHIE - Vice-Présidente ; Fabio LUNAZZI - Vice-Président ; Éric BATTAGLIA - Vice-Président ; Nadège FERTÉ - Vice-Présidente ; Cécile CALAS - Vice-Présidente ; Jean SAMAT - Vice-Président ; Pédro TRAVISCO - Vice-Président ; Hasan KARADAG - Vice-Président ; Fernando DE SOUSA - Vice-Président ; Serge BRIANCHON - Vice-Président.

Absent (e.s) excusé (e.s) :

Jean-Pierre LECHAPTOIS - Vice-Président ; Cyril MOUGEOT - Vice-Président

Assistaient également :

Éric CHANAL - Directeur Général ; Célia DUBERTRAND - Directrice Générale Adjointe - Administration et Ressources ; Déborah TANGUY - Directrice Générale Adjointe - Gestion de Projets.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Bureau Syndical

Validation du compte rendu de la réunion de Bureau précédente

Le compte rendu de la réunion de Bureau n'appelle pas de remarque et est validé à l'unanimité. Il sera diffusé sur le site internet du SIAH.

Agenda des Élus - Année 2026

Benoît JIMENEZ présente l'agenda des élus.

Christiane AKNOUCHE, Maurice MAQUIN et Jean-Pierre LECHAPTOIS seront absents lors du Bureau programmé le 6 juillet.

Éric CHANAL informe les membres du Bureau que le SIAH est dans l'attente de la validation par la commune de Sarcelles de la date d'inauguration de l'opération du Cèdre bleu, le 17 octobre 2026.

Procédures

Seuils des marchés publics 2026

À titre d'information, Célia DUBERTRAND présente les seuils de procédure adaptée et de procédure formalisée appliqués aux marchés publics en 2026, ainsi que les seuils de publicité.

Point d'information - Marché public global de performance pour la conception, l'exploitation et la maintenance des installations de production solaire photovoltaïque en autoconsommation sur le site de la station de dépollution de Bonneuil-en-France (Opération n° 500 C - avenant n° 2)

Déborah TANGUY expose le contenu de l'avenant qui a pour objet la modification des modalités techniques d'implantation des ombrières sur le parking du bâtiment administratif du SIAH. En effet, à la suite d'arbitrages techniques et financiers, la solution initiale auto lestée a dû être remplacée par une solution avec fondations profondes. Cette modification entraîne une plus-value de 69 362,80 € HT, soit 4,17 % du montant du marché.

Éric CHANAL rappelle les objectifs d'énergie renouvelables de l'Union européenne à l'horizon 2030 au travers de la toute récente Directive Eaux Résiduaire Urbaines (dite DERU2) et indique que la production solaire photovoltaïque en autoconsommation s'inscrit, au côté d'autres innovations développées par le SIAH, dans la transition écologique du territoire.

Peuvent être citées la réinjection dans le réseau public de gaz du biogaz issu du traitement des boues de la station d'épuration, l'utilisation l'hiver de la chaleur extraite des eaux usées traitées pour chauffer le bâtiment administratif du SIAH, mais également la récupération des calories des eaux usées pour alimenter le réseau de chaleur urbain de la commune de Garges-lès-Gonesse, et la réutilisation des eaux usées traitées pour les eaux de process et de nettoyage des sols des bâtiments industriels..

Juridique

Accident voie publique du 8 juillet 2019 à Écouen

Éric CHANAL fait un point sur la procédure en cours.

Les membres du Bureau souhaitent connaître le positionnement de la commune d'Écouen sur ce dossier et souhaitent que l'Avocat du SIAH soit saisi.

Convention n° 2026-03-06 relative à la mise à disposition des bornes de puisage sur la commune d'Arnouville

Après exposé par Déborah TANGUY, le Bureau autorise le Président a signé cette convention.

Définition de critères de marchés publics et/ou demande de subvention

Définition de critères et demande de subvention portant sur le marché public de travaux pour la réhabilitation des réseaux de transport des eaux usées et des eaux pluviales entre l'avenue du Champ Bacon et l'avenue de l'Europe sur la commune de Villiers-le-Bel (Opération n° 429V2)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : prix 40 % et valeur technique 60 %.

Attribution(s)

Marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour l'élaboration du marché d'exploitation de la station de dépollution de Bonneuil-en-France (Marché n° 01-26-01)

Après exposé par Déborah TANGUY et Éric CHANAL, et sur accord des membres du Bureau, le marché public est attribué au groupement Cabinet d'études Marc MERLIN/Finance Consult SAS/Loiré Henoschsberg & Associé pour un montant de 72 037,50 € HT.

Avenant(s)

Marché public de travaux de raccordement du réseau d'assainissement de la commune de Belloy-en-France sur le réseau du SIAH - Démolition de la station d'épuration et de ses annexes (Opération n° TBELLRACC - Lot n° 3 - Avenant n° 2)

Suite à la réactualisation de son Schéma Directeur d'Assainissement, la commune de Belloy-en-France, en accord avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie a souhaité raccorder ses effluents communaux aux réseaux du SIAH afin qu'ils puissent être traités par la station de dépollution de Bonneuil-en-France, ce qui a nécessité la construction d'un poste de refoulement.

Le lot n° 3 de cette opération concerne la démolition de la station de dépollution communale existante. Il est à noter qu'en cours de chantier, la découverte d'un coffrage perdu en amiante a nécessité le recours à un mode de désamiantage différent de celui prévu initialement au marché. Ces prestations constituent une plus-value. D'autres prestations font par ailleurs l'objet d'ajustements en moins-value dans cet avenant.

Après exposé par Déborah TANGUY, le Bureau autorise le Président à signer cet avenant n° 2.

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

Point sur l'organisation de l'enquête publique concernant le projet de réouverture du Croult au niveau du Vieux Pays à Goussainville (Opération n° 495)

Déborah TANGUY précise que l'enquête publique va débuter mercredi 24 juin pour une période de 15 jours.

Fin de la réunion de bureau à 10h20

Prochaine réunion de bureau lundi 6 juillet 2026 à 09h30